



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 31 AOÛT 2023

*Date de convocation : 22 août 2023*

**Étaient présents** : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; M. BORDIN Pascal, Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et excusés** : Mme CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Radenac) et M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Bordin)

**Absents** : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Mélanie BESLIER, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- \* Point sur le Lotissement La Cassine 3
- \* Point sur l'accueil de loisirs – été 2023
- \* Ombrières : convention avec Le Mans Sun
- \* Affaires et questions diverses.

### **1/ Point sur le Lotissement La Cassine 3**

Compte tenu d'éléments nouveaux, M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Permis d'aménager a été instruit et accordé en mai 2023.

Vu la réclamation de riverains concernant le règlement sécurité - incendie, un nouveau contact a été établi avec le SDIS ; le service n'avait pas répondu lors de l'instruction du PA (oubli suite à un changement de personnel) ; toutefois, après vérification du projet, le service émet un avis favorable sous réserve d'ajouter un poteau incendie piqué sur une canalisation de 100mm minimum ;

Or, la canalisation actuelle est de 90mm, il conviendrait de faire des travaux supplémentaires (estimés à 23000€ ht)

Après débat, et vu le contexte économique, le Conseil Municipal, à regret, décide d'arrêter ce projet.

Le Conseil Municipal réfléchit pour un nouvel usage de cette parcelle.

Le Conseil Municipal étudie d'autres possibilités d'aménager un lotissement demandant moins de contraintes techniques et financières.

### **2/ Point sur l'accueil de loisirs été 2023**

Monsieur Pulido informe que les 3 premières semaines de juillet, l'accueil de loisirs s'est bien déroulé sur le site du groupe scolaire « Les vallées » ; L'activité, pour le mois d'août, a dû être déplacée sur la commune de Tennie, le site de Conlie étant en travaux.

L'espace AFAJES sollicite la commune de Lavardin pour accueillir le centre de loisirs l'été prochain, deux semaines supplémentaires, les deux dernières du mois d'août.

Le Conseil Municipal est favorable à cette activité permettant aux familles Lavardinoises d'avoir un accueil pour leurs enfants. Il conviendra de bien synchroniser ces activités avec la préparation de la rentrée scolaire des enseignantes.

Pour les prochains mercredis, malheureusement, il manque toujours des animateurs ; mercredi 7 septembre, il n'y aura pas d'accueil de loisirs à Lavardin, ni à Conlie. La commune espère que ce service pourra reprendre dès le 13 septembre. Mme Rivol va contacter la 4CPS pour rappeler ce problème récurrent concernant le manque d'animateurs.

### **3/ Ombrières : convention avec Le Mans Sun**

Dans un contexte climatique et réglementaire en mutation, les sociétés SEE YOU SUN et CENOVIA se sont unies et ont créé la SAS LE MANS SUN pour mutualiser leurs compétences respectives dans le but de proposer aux communes, et notamment à la commune de LAVARDIN, un accompagnement dans le développement, le financement et la construction d'ombrières photovoltaïques de parking afin de produire de l'énergie renouvelable.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a pour objectif national d'atteindre d'ici 2030, 30% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en France.

A cet effet, la SAS LE MANS SUN a sollicité la commune de LAVARDIN pour l'accompagner dans sa démarche de transition énergétique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée reçue le 06 janvier 2023 relative à l'occupation d'espaces fonciers identifiés sur le territoire de la commune, et ce, à des fins d'installation de centrales photovoltaïques, sous forme d'ombrières.

Au regard des dispositions légales (article L2122-1-4 du CG3P), et suite à la publication par voie de presse d'un appel à manifestation d'intérêt spontané concurrent, la commune de LAVARDIN s'est assurée au préalable de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrent sur les espaces fonciers identifiés, dépendants du domaine public communal.

La commune de LAVARDIN peut dès lors faire droit à la proposition de la société LE MANS SUN, et conclure librement avec celle-ci pour une durée de 30 ans une convention d'occupation temporaire du domaine public sur les espaces fonciers identifiés ci-dessous :

- 1) Stade de football – Rue des Etangs - 72240 Lavardin - Références cadastrales : AB 56. Projet d'installation de trois ombrières d'une surface de 1 364 m<sup>2</sup>.  
Puissance globale de la centrale : 290 kWc.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la société LE MANS SUN.

#### **4 / Affaires et questions diverses**

##### - Décisions Modificatives n°2 BP 2023

Compte tenu du manque de crédits concernant le remboursement du capital des emprunts et d'une caution ;  
Vu le besoin de remplacer la gazinière à l'école ;  
Vu les travaux supplémentaires de réfection à l'église  
Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Emprunt et cautionnement	Art D 1641 : 50 € Art D 165 : 300 €	Art D 2188-20 : 350 €
Matériel école (gazinière)	Art D 2188-20 : 400 €	Art D 2188-20 : 400 €
Église	Art D 2138-93 : 1000 €	Art D 2188-20 : 1000 €

##### - Cérémonie du 11 novembre :

M. le Maire informe qu'à l'issue des cérémonies du 11 novembre, se déroulera, comme l'an passé, le repas offert aux Lavardinois de +60 ans.

Ces cérémonies se dérouleront le samedi 11 novembre.

Rendez-vous à la Mairie à 11h – Défilé vers le cimetière – Dépôt de gerbe de fleurs – Vin d'honneur et repas à la salle.

Un groupe d'élus est chargé de présenter des devis pour le repas.

##### - Garderie :

Mme Rivol informe que Mme Jardin Christelle, agent d'animation à la garderie sera absente les 4 et 5 septembre. Il convient de prévoir des élu(e)s pour son remplacement.

##### - CRTE 2024 :

M. le Maire demande si la commune présente des dossiers pour le CRTE (contrat de Relance et de Transition écologique) 2024.

Le CM décide de ne pas proposer de dossiers.

##### Tour de table des Elus :

Sébastien Granier propose de fixer la date de la prochaine journée citoyenne. Elle est fixée au samedi 1<sup>er</sup> juin à partir de 8h30. informe qu'il a demandé des devis pour des marquages au sol. A rendez-vous le 9 septembre avec sarl Peltier pour des travaux d'arasement de fossés.

Kévin Cadyck signale qu'un bouleau est mort ; Ph Péan est chargé de l'enlever. Remarque que l'éclairage public s'allume plutôt depuis plusieurs semaines.

Sylvie Radenac demande aux élus de lui transmettre, tous les documents liés à la communication, par mail. Souhaite une meilleure participation des élus pour la distribution du bulletin.

Pascal Bordin demande où en le projet de commerce ; pas d'évolution du dossier à ce jour.

Fabienne Rivol informe que Sylvie Forte est en congés ; souhaite une participation des élus pour le ménage de la salle le 7 septembre, ainsi que les états des lieux d'entrée et de sortie. Va rappeler aux associations de remettre les clés à chaque fin de saison. Concernant la cantine, Jérémy rousseau a été recruté à compter du 28 août. Voir pour l'organisation du nettoyage des torchons. Propose, pour la journée citoyenne, le nettoyage de la berne le long de la rue des vallées et voir pour un aménagement piétonnier. Concernant le local associatif, demande où en sont les travaux. : attente de mise à jour des devis.

Séance levée à 21h00

Le secrétaire de séance  
Mélanie BESLIER

Le Maire,  
Rémy MAUBOUSSIN